

SOCIÉTÉ CANINE RÉGIONALE DU CENTRE - SECTION BEAUCE

Affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique - Agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22/05/69)

C.A.C.S.

EXPOSITION CANINE NATIONALE



CHARTRES

Dans le cadre de Chartrexpô (RN 10) - Rue Jean Mermoz

Dimanche 10 Juin 2012



Envoi des engagements à l'adresse ci-dessous :

S.C.R.C. SECTION BEAUCE

Mme C. FAYE - 17 Grande Rue - 95000 BOISEMONT

Tél. : 01 34 42 34 45 ou 06 10 15 34 46

CHALLENGE

du meilleur chien de race française

CANT : 20 € - Juge : M. VADAKARN

Renseignements et inscriptions : Mme FAYE - 06 10 15 34 46

CONFIRMATIONS SEULES

Le samedi 9 Juin de 14 h 30 à 16 h 30.

Veillez remplir la demande d'engagement spécifique (voir p. 4)

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé.

ATTENTION

Règlement chèques postaux ou bancaires à l'ordre de la S.C.R.C. Section Beauce

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} groupe :

Bergers belges, Schipperkes, Bergers picards B. THEVENON
Bergers blancs suisses et chiens loups de sarloos C. LENEUF
Bergers allemands B. CHAPIRO

SPECIALE BERGERS DE L'EST et ITALIENS :

Chiens loups tchécoslovaques, bergers roumains, Polonais,
de podhale, hongois, de Russie méridionale, italiens, slovaques B. CHAPIRO
Bergers Hollandais, Shapendoos C. VOILET
Bergers de Brie, de Beauce, des Pyrénées, Australiens,
Kelpies, Bouviers Des Flandres, Shetland, Welsh corgis
et reste du groupe J.C. LARIVE

2^e groupe :

SPECIALE BERGERS DE L'EST et ITALIENS :
Bergers du Caucase, d'Asie centrale, Sarplaninacs,
Bucovine, Tornjacs, Bergers de Bosnie herzégovine B. CHAPIRO

SPECIALE CANE CORSO,

Bouvier suisse, rottweilers P. HINQUE

SPECIALE DOGUES ALLEMANDS,

Boxers B. THEVENON

SPECIALE SHAR PEIS

Dogues de Bordeaux, Terriers noirs russes F. ISTAS

SPECIALE AÏDIS J.L. GRUNHEID

Terre Neuves, Landseer E. PRUNIER

Pinschers, Schnauzers, Doberman, Bulldogs anglais,

Mastiffs, Bullmastiffs, Léonbergs, Hovawarts, St Bernard,

Mâtins napolitains, Dogues argentins, Mâtins des Pyrénées,

Castro laboreiro, Estrelas, Dogues de Majorque,

Filas brasileiro et de San Miguel, Mâtins de l'Alentejo

et reste du groupe J. LE MAGNAN

Race invitée : Aïdi

Engagements gratuits, par courrier uniquement.

3^e groupe :

Airedale Terriers, Border terriers, Cairn terriers,
Fox terriers poil dur et lisse, West highland white terriers J.L. GRUNHEID

Bull terriers et minis, American Staffordshire terriers

et reste du groupe B. CHAPIRO

4^e groupe :

Tout le groupe S. JACOPS

Concours Jeunes Présentateurs : Juge M. BOITARD

Engagement possible sur internet : <http://cedia.fr>

Seuls les engagements internet payés sur cedia.fr seront pris en compte

Engagements en ligne - *paiement sécurisé*

1 euro supplémentaire au 1^{er} chien pour les frais administratifs

5^e groupe :

SPECIALE BASENJIS,
Huskies de Sibérie, Malamutes d'Alaska, et autres spitz J.C. LARIVE
Akitas Inu, Shibas Inu, Spitz allemands et italiens Mme J. LARIVE

SPECIALE EURASIENS,

Samoyèdes, Chow Chow C. LENEUF

Akitas américains, Chiens de Canaan, J. LE MAGNAN

Chiens de Macareux, finnois et suédois de Laponie,

chiens du Pharaon, Podencos,

Et reste du groupe J.L. GRUNHEID

6^e groupe :

SPECIALE BASSETS HOUND,

Dalmatiens C. MATTERA

Reste du groupe JP BOITARD

7^e groupe :

SPECIALE BRAQUES ITALIENS et SPINONES G. KUTCHUKIAN

Reste du groupe R. ROULLEAU

8^e groupe :

Golden retrievers, Labradors, Retrievers de la nouvelle Ecosse

et baie de Chesapeake J.L. PIGAL

Chiens d'Eau, Springers, Clumbers, cockers anglais

et reste du groupe B. CHAPIRO

9^e groupe :

Bichons, Cotons de Tuléar, Petits chiens lions,

Carlins, Boston terriers, Chiens nus Mme J. LARIVE

Griffons belges, bruxellois, brabançons,

Bouledogues français, Shih tzu,

Lhasa Apsos, Epagneuls du Tibet, Terriers du Tibet C. SALLET

King Charles, Cavaliers King Charles R. MADEC

Chihuahuas Mme A. DAOUST

Caniches, Pékinois, Epagneuls nains continentaux,

japonais, phalènes et Reste du groupe C. MATTERA

10^e groupe :

Lévrier Afghans, Salukis, Barzoïs,

Greyhounds, Petits lévriers italiens G. BREDAUD

Whippets C. MATTERA

CLÔTURES DES ENGAGEMENTS :

1^{re} date : 10 Mai 2012 - 2^e date : 26 Mai 2012

Avec augmentation des tarifs après la 1^{re} clôture

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Chartres le 10 Juin 2012

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - l'exposition est ouverte aux chiens à partir de 8 h 00 Les jugements commenceront à 9 h 00.

LOGEMENT - Cages réservées pour les spéciales. Il est interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes)

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h30, toutefois des autorisations de sortie pourront être accordées entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 30 €. Restauration Delseau à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour l'admission dans une classe sont la date anniversaire du chien et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants -

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une

attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, néz chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – le règlement de l'engagement, libellé à l'ordre de la société canine du Centre, section Beauce, devra être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

1^{re} date de clôture : 10 mai 2012.

2^e date de clôture : 26 mai 2012.

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'un somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1).

«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'États où l'eutectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»

(Voir liste des pays signataires sur le site :

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&C=M=1&DF=19/01/2010&CL=FR>)

b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;

c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récopié municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Concernant les chiens à oreilles coupées, lire rubrique "refus ou exclusions", §2.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,

Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,

Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibizenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr 9 : Épagneux Pékinois et Japonais _____ 10 mois
Gr 10 : Alghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo,

Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.



CACS - CHARTRES

Société Canine Régionale du Centre - Section Beauce

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

CADRE RÉSERVÉ à la SOCIÉTÉ

n° eng. _____
Groupe : _____
Classe : _____
L.E. _____ Meute _____
GR PA CO

N° de Tatouage : _____ N° LO : _____
ou identification transpondeur
Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.
Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.
Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.
Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Russkii Toy, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.
Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Sexe : mâle femelle Né le _____

Nom du père _____

Nom de la mère _____

Nom du producteur : M., Mme, Mlle _____
Propriétaire de la mère à la saillie

Nom du propriétaire : M., Mme, Mlle _____ Tél. _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Demande la confirmation (gratuite pour tout chien inscrit en classe individuelle ou en meute) OUI NON

Chien inscrit en classe :

Intermédiaire.....
Ouverte.....
Travail.....
Champion.....
Jeune.....
Puppy.....
Vétéran.....
Ne concourant pas.....
Meute.....
Couple.....
Paire.....
Elevage.....
Lot d'Elevage.....

L'inscription d'un chien donne droit à une entrée, une deuxième entrée est offerte à partir de 3 chiens inscrits.

Elevage, Lot d'Elevage, Paire et couple : engagement gratuit

Engagement possible sur internet :
<http://cedia.fr>
Engagements en ligne - paiement sécurisé



ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30.

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____

JOINDRE OBLIGATOIREMENT (sous peine de voir votre engagement refusé) :

- Une enveloppe timbrée à votre adresse pour recevoir votre carte d'exposant
- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité (chiens de la 2^e catégorie).
- Le règlement à l'ordre de la SC du Centre Section Beauce par chèque bancaire, mandat cash, mandat postal, étrangers mandat international exclusivement
- Une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Champion

**Demande à renvoyer à Mme FAYE - 17 Grande Rue - 95000 BOISEMONT
Tél. 01 34 42 34 45 - 06 10 15 34 46**

**2 DATES DE CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
10 MAI 2012 - 26 MAI 2012**

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

Tarif	1 ^{er} clôture 10 mai	2 ^e clôture 26 mai	Payé
Classes Ouverte, intermédiaire, Champion, Travail et Jeune :			
1 ^{er} chien (catalogue compris)	37 €	44 €	
2 ^e et 3 ^e chien (chacun)	32 €	38 €	
4 ^e chiens et suivants (chacun)	28 €	33 €	
Puppy	26 €	32 €	
Vétéran	26 €		
Ne concourant pas	18 €		
Chien accompagnateur	8 €		
Meute - (Donnant droit à l'engagement de 6 chiens en individuelle)	61 €		
Chiens suivants de la meute	18 €		
SOUS TOTAL			
Réduction de 10% aux membres de la SCRC à jour de leur cotisation de l'année en cours indiquer le n° de la carte.....			
SOUS TOTAL			
Jeune présentateur	8 €		
Confirmation seule pour chien			
non engagé à l'exposition et sans réduction (remplir la demande en 4 ^e page)	35 €		
Chien accompagnateur (plus de 6 mois, inscrit au LOF mais n'est pas soumis aux jugements et n'est pas inscrit au catalogue)	8 €		
Entrée (gratuite avant 15 ans)	5 €		
Accompagnateur	5 €		

Ci-joint règlement des engagements
ci-dessus désignés par :
 Mandat Cash Mandat Postal
 Chèque Français

libellé au nom de la SCRC section Beauce
**Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens
doivent appartenir au même propriétaire.**

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

les récompenses doivent avoir été obtenues avant le 26 Mai 2012

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{re} ou 2^e cat.

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e cat.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 pts.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 pts ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

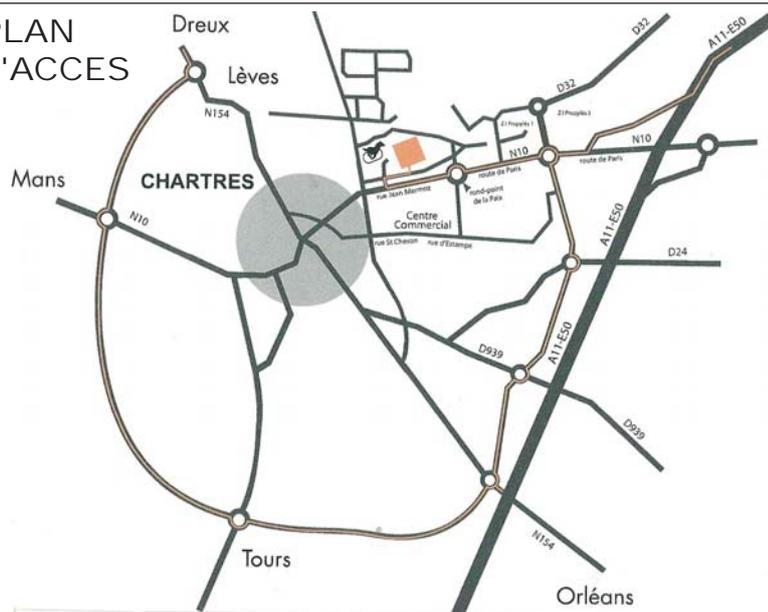
CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 26 Mai 2012.
Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

RÉPONSE : _____



PLAN d'ACCES



A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE SAMEDI 9 JUIN 2012 de 14h30 à 16h30

à renvoyer, accompagné de votre règlement et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse
à Mme FAYE Chantal - 17 grande Rue - 95000 BOISEMONT

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

Tarif de l'engagement : 35 € à l'ordre de la Société Canine Régionale du Centre - Section Beauce.
Les accusés de réception des engagements courrier seront expédiés 8 jours avant la séance de confirmation
Pour les inscriptions par internet, l'accusé de réception sera envoyé par internet.